

PETR DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 9 décembre 2022

Date de la convocation du Comité syndical: 30 novembre 2022
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 27
Nombre de votants : 28

Etaient présents : Mmes Eloise BOURREAU-GOBIN Pascale BRIAND, Séverine MARCHAND, Nadège PLACE, Mrs, Jean-Michel BRARD, Claude CAUDAL, Jean-Bernard FERRER, Gaétan LEAUTE, Pierre MARTIN, Bernard MORILLEAU, Edgard BARBE, Jacques MALHOMME, Laurent PIRAUD de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mmes Marie Line BOUSSEAU, Annie BRIEND, Sylvie GAUTREAU, Mrs Raymond CHARBONNIER, Roch CHERAUD de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mme Laura GLASS, Mrs Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD, Laurent ROBIN, Alain PINABEL de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, Mme Karine PAVIZA, Mrs Michel AURAY, Johann BOBLIN, Bernard COUDRIAU de Grand-Lieu Communauté.

Etaient excusés : Claire HUGUES, Mrs Rémy ROHRBACH (pouvoir à Mme BOURREAU-GOBIN), Jacques PRIEUR, Jacques RIOCHE de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mr Michel OLIVIER de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mr Christophe LEGLAND de Grand Lieu Communauté.

XXXXXXXX

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION DU DISPOSITIF LEADER DU PAYS DE RETZ – année 2022

Le PETR, en tant que structure porteuse du groupe d'action locale, a pour mission la coordination, l'animation et la gestion administrative et financière du dispositif LEADER sur son territoire. Il consacre 1,35 ETP à la gestion du programme LEADER. Les frais liés à l'animation sont pris en charge à 80% par les fonds européens, le montant correspondant étant prélevé sur l'enveloppe globale dédiée au dispositif.

Les principales actions menées sont les suivantes :

- Animation des organes de gouvernance
- Conception et mise en œuvre d'un plan de communication sur le dispositif
- Accompagnement des porteurs de projets
- Suivi administratif et financier du programme
- Mise en place d'outils de gestion
- Veille réglementaire et vie du réseau

Pour 2022, compte tenu du travail sur la candidature LEADER 2023-2027 qui fait l'objet d'une demande de subvention LEADER distinct, le plan de financement prévisionnel est le suivant

Plan de financement Leader indicatif (avant instruction réglementaire)			
Dépenses prévisionnelles TTC		Recettes prévisionnelles	
Remboursement des frais de personnel dans le cadre de la mise à disposition de deux agents au PETR Ulysse LEJAY (6 mois à 100% et 6	29 409, 02 €	Union européenne - FEADER (Leader)	48 954, 49 €
		Autofinancement PETR Pays de	12 238, 62 €

mois à 30%) Hugues BAUDRY : 0,35 ETP	23 802, 39 €	Retz	
Frais de structure	7 981, 71 €		
TOTAL	61 193, 12 €	TOTAL	61 193, 12 €

Entendu l'exposé du Président du groupe d'action locale du Pays de Retz,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'opération et son plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer une demande de subvention européenne dans le cadre du programme LEADER auprès de la Région des Pays-de-la-Loire, et à signer toute pièce relative à ce dossier,
- **DECIDE** qu'en cas de subventions inférieures au montant prévisionnel, le différentiel sera pris en charge par l'autofinancement du PETR du Pays de Retz.

Reçu en préfecture
de Nantes le

23 DEC. 2022

Publication effectuée le :
Le Président.

